

Compte-rendu du conseil municipal du 17/10/2017

Début de la séance à 20h30

Secrétaire de séance : Eric Bertran

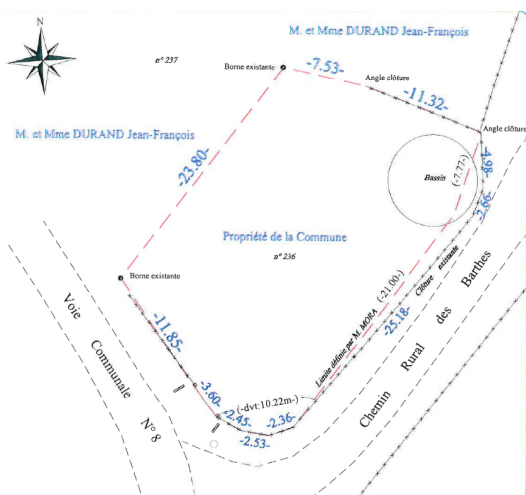
Présents : Didier Sarciat, Jean Michel Yvora, Monique Claverie, Dominique Fialon, Eric Bertran, Eric Larroquette, Lilian Capéra, Marilyne Lassalle, Francis Planté, Yvon Loubelle, Sandrine Lozinguez, Pierre Lasserre.

M. le Maire demande d'ajouter à l'ordre du jour :

Convention d'adhésion au service de la cellule accessibilité qui porte sur l'accompagnement des collectivités à la mise en accessibilité des locaux professionnels et mixtes (locaux à usage des agents et du public) par le Centre de Gestion des Landes. Cela permettra l'inscription des travaux d'aménagement des locaux de l'immeuble Eugénie Desjobert au programme "Accessibilité de l'environnement professionnel" du FIPHFP (Fonds d'Insertion pour les Personnes Handicapées dans la Fonction Publique).

Adopté à l'unanimité

1 Délibération pour la Convention administrative de vente au SIBVA de la parcelle cadastrée B 236 d'une superficie de 615 m2, pour la station d'épuration.



Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Syndicat Intercommunal de la Basse Vallée de l'Adour (SIBVA) a sollicité la commune afin d'acquérir la parcelle B n°236, sise lieudit "Jouanicay", lieu d'implantation de la station d'épuration. Il explique que le SIBVA souhaite acheter ce terrain, à l'Euro symbolique, comme il en a été convenu sur le précédent mandat de M. Arnaud LABORDE, Maire de Saubusse, par une convention administrative de vente, signée le 28 avril 2011. Cette délibération stipule que les frais afférents à cette vente seront à la charge exclusive du Syndicat Intercommunal de la Basse Vallée de l'Adour et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte et tous documents relatifs à cette affaire.

Adopté à l'unanimité

2 Délibération pour la définition des conditions financières et patrimoniales du transfert des biens immobiliers nécessaires à l'exercice de la compétence ZAE extérieurs.

Le Conseil municipal est invité à approuver les conditions financières et patrimoniales du transfert des biens immobiliers des zones d'activités aménagées, commercialisées ou en cours de commercialisation. Prendre acte de l'exercice, par la Communauté de communes, de la compétence en matière de création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité économique pour lesquelles les communes étaient antérieurement compétentes, à compter du 1er juillet 2017, autoriser M. le Maire à notifier la présente délibération à Monsieur le Président de la Communauté de communes, à accomplir toute démarche et à signer tout acte ou avenant afférents, notamment dans le cadre des dispositions des articles L 1321-1 et suivant du code général des collectivités territoriales, à prendre tout acte et à signer tout document ou convention se rapportant à l'exécution de la présente.

La ZAE Jouendema de Saubusse rentre dans le périmètre de compétence et fera l'objet d'une étude pour établir les conditions financières et de commercialisation.

Adopté à l'unanimité

3 Travaux de reboisement parcelle 2 : Choix de l'entreprise pour fourniture de plants de peupliers Dano et Koster.

L'entreprise Pépinières Peyres propose un tarif de 8932 € TTC pour des travaux de reboisement de la parcelle 2 (B75 et B 91p), située au Grand Plé sur 3.30 ha.

Adopté à l'unanimité

4 Délibération de modification du taux horaire pour le CAE au poste d'Agent entretien créé le 30 juin 2017 à 20h annualisées, pour un passage à 24.88h.

Le Conseil municipal est invité à modifier la durée de travail à 24.88 h annualisées, pour le poste d'Agent d'entretien polyvalent, créé dans le cadre du dispositif "contrat d'accompagnement dans l'emploi" à partir du 30 juin 2017 et fixée à 20H initialement. Ce contrat fera l'objet d'un avenant pour modifier cette durée de travail. Sa rémunération sera basée sur le SMIC horaire, multiplié par le nombre d'heures de travail, avec rappel à compter du 30 juin 2017.

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à mettre en oeuvre l'ensemble des démarches nécessaires à cette modification d'horaire.

Adopté à l'unanimité

5 Délibération de création d'un poste dans le cadre du dispositif CAE à 35H annualisées de 12 mois, pour un agent assurant les fonctions d'ATSEM, à compter du 02/11/17.

Le Conseil municipal est invité à créer un poste d'agent polyvalent d'animation scolaire, périscolaire et extrascolaire dans le cadre du dispositif "contrat d'accompagnement dans l'emploi" pour assurer les fonctions d'ATSEM.

Ce contrat sera d'une durée de 12 mois. La durée du travail est fixée à 35 heures par semaine.

Sa rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire, multiplié par le nombre d'heures de travail.

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à mettre en oeuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec Pôle emploi pour ce recrutement

Adopté à l'unanimité

6 Fermeture d'un poste d'adjoint technique exerçant les fonctions d'ATSEM à 35H annualisées, à compter du 02/11/17.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'un poste à temps complet rémunéré sur le grade d'adjoint technique 2ème classe avait été ouvert à l'occasion de la rentrée scolaire afin de recruter un agent occupant les fonctions d'ATSEM, mais que le souhait était de créer un contrat d'Accompagnement dans l'Emploi si les directives gouvernementales le permettaient.

Il s'avère que nous avons la possibilité de créer cet emploi en CAE au 2 novembre 2017, il est donc nécessaire de mettre à jour le tableau annuel des effectifs, en fermant le poste d'adjoint technique 2ème classe qui n'aura plus lieu d'être, à compter du 2 novembre 2017.

Adopté à l'unanimité

7 Ouverture d'un poste d'agent de Maîtrise au 01/12/17, suite à promotion interne.

Le Conseil municipal est invité à créer un poste permanent d'Agent de Maîtrise, grade de catégorie C, suite à la promotion interne de M. SIBE Jean-Michel.

Le responsable de ce poste de travail sera astreint à une durée hebdomadaire de travail de 35 heures, il sera chargé des fonctions d'Agent technique polyvalent sur des missions où l'expertise et la technicité seront requises. La rémunération et la durée de carrière de cet agent seront celles fixées par la réglementation en vigueur pour le cadre d'emplois concerné.

M. le Maire est chargé de recueillir l'accord de l'agent pour ce poste. Les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au Budget aux chapitre et article prévus à cet effet.

La présente délibération prendra effet à compter du 1^{er} décembre 2017.

Adopté à l'unanimité

8 Fermeture d'un poste d'adjoint technique principal 2ème classe à 35H à compter du 01/12/17.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'un poste à temps complet rémunéré sur le grade d'adjoint technique principal de 2ème classe est occupé actuellement par Mr SIBE Jean-Michel et qu'il est inscrit à partir du 15 octobre 2017 sur la liste d'aptitude à l'emploi d'Agent de Maîtrise, au titre de la promotion interne. Pour mettre à jour le tableau annuel des effectifs, il s'agit de fermer ce poste qui n'aura plus lieu d'être, à compter du 1er décembre 2017, date de la nomination possible de cet agent au grade d'Agent de Maîtrise. Monsieur le Maire est autorisé à clôturer le poste d'adjoint technique principal 2ème classe à temps complet, à compter du 1er décembre 2017.

Adopté à l'unanimité

9 RIFSEEP : Présentation du projet de délibération pour le RIFSEEP attribué aux agents de maîtrise et adjoints techniques pour validation par le Comité Technique du CDG40.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il s'agit d'un projet de délibération car il doit être soumis à l'avis du Comité technique et ensuite faire l'objet d'une validation définitive de la part du Conseil Municipal. Le régime indemnitaire des emplois de droit privé (CAE, emplois avenir) (délibération du 9 septembre 2015) restera applicable pour ces agents.

Il s'agit d'instituer les indemnités de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) basées sur des critères de technicité, expertise et sujétions spéciales ainsi qu'un complément Indemnitaire annuel (CIA) basé sur l'évaluation du suivi du travail. Ces indemnités seront définies par catégorie hiérarchique, au profit des agents de la Commune de Saubusse relevant des différents cadres d'emplois et selon des montants annuels maxima. Sont concernés les Cadre d'emplois de catégorie B : Rédacteur Territorial, et cadre d'emplois de catégorie C : Adjoint Administratif, Agent de Maîtrise, Adjoint Technique.

Les agents contractuels de droit public bénéficieront du même régime indemnitaire que les agents titulaires, dès lors qu'ils aient pu bénéficier d'une évaluation professionnelle. Les contrats inférieurs à 1 mois ne pourront pas faire l'objet d'un versement de ces indemnités.

Toutefois, la prime RIFSEEP (IFSE + CIA) versée à un agent ne pourra être supérieure au douzième du montant de son traitement brut annuel.

Avis favorable du Conseil Municipal

Divers

Recrutement d'un(e) Secrétaire de mairie pour début 2018

Notre secrétaire Madame Claire Darrigade a demandé une mise en disponibilité de 2 ans pour création d'entreprise. Nous devons donc recruter un(e) remplaçant(e). Un recrutement a été lancé auprès du CDG 40 pour la recherche de cette personne. A ce jour, de nombreuses candidatures nous sont parvenues par voie de mail ou courrier. Une présélection par entretien est faite par M. le Maire et son premier adjoint par vidéoconférence (Skype) pour les candidatures éloignées et en mairie pour celles du territoire.

Le choix préférentiel d'une qualification spécifique au secrétariat de mairie est souhaitée.

Un choix définitif sera fait par M. le Maire et ses adjoints précédé d'un collège de concertation des adjoints et de notre secrétaire Madame Claire Darrigade.

Avis favorable du Conseil Municipal

Décisions prises par Mr le Maire selon les délégations consenties par le Conseil Municipal :

- DIA : 10 Rue de La scierie - Parcelle D797 pour une superficie de 601 m2
- DIA : 241 rte du Sablar - Parcelles A 516 et 518 pour une superficie de 502 m2.

Modification des heures d'ouverture de l'Agence Postale : Ouverture tous les après-midi du lundi au vendredi à compter du 26 octobre 2017 de 13h30 à 16h30.

Avis favorable du Conseil Municipal

Des travaux de réfection d'une partie de la cour d'école des maternelles débiteront la première semaine des vacances de Toussaint. En effet, il a été constaté que l'infiltration des eaux de ruissellement contre le mur de clôture détériore sa fondation. Le montant du devis de la Carrière Lassalle est de 1977,60 € TTC.

Destination du dernier terrain vacant au Pôle Médico commercial : Il est proposé un projet d'ombrières et de parking sur le terrain restant en bord de route du Pôle Médico-Commercial.

Avis favorable du Conseil Municipal

Intervention en urgence sur le péril de l'église de Saubusse :

Suite à l'effondrement d'une partie supérieure du pan Est de l'église, il a fallu engager en urgence des travaux d'étalement provisoire sur chevet. L'entreprise Landaise de Rénovation, spécialiste de ce type d'intervention, a été mandatée pour un coût de 9756,24 euros TTC, avec prêt gratuit de 12 mois de la structure échafaudage. Des démarches pour recueillir des fonds ont été également entreprises et notamment la sollicitation de Stéphane Bern, aidé par la Fondation du Patrimoine.

Nous venons de réceptionner le mail ci-dessous du service communication de la fondation du patrimoine :
Vous avez sollicité l'aide de Stéphane Bern dans le cadre de sa « mission patrimoine » confiée par le Président de la République, pour sauver un élément de patrimoine en péril.

La Fondation du patrimoine apporte son assistance à M. Bern dans cette mission pour inventorier et sélectionner les projets de restauration prioritaires. En accord avec lui, nous vous proposons un rendez-vous, les 3 et 4 novembre prochains, durant le Salon international du patrimoine culturel, au Carrousel du Louvre à Paris, avec nos équipes. Ce temps de rencontre nous permettra de mieux comprendre votre projet et de mettre notre expertise à votre service, pour la mobilisation de mécénats.

Au plaisir de cette prochaine rencontre.

Service Communication

A la demande de M. le Maire et son conseil municipal Madame Bernadette Lasserre, Présidente de l'Association Sainte-Thérèse honorera et défendra notre dossier sur le péril de l'église en répondant favorablement à ce rendez vous sur Paris, les 3 et 4 novembre. Nous la remercions d'avance pour son aide dans ce dossier douloureux pour notre commune.

Avis favorable du Conseil Municipal

ZAE Jouendema de Saubusse : Suite à notre refus d'une proposition d'échange de terrains, la partie adverse se range à notre proposition contenue dans le courrier du 16 mai 2017 (*Extrait ci-dessous*).

Néanmoins, la commune de Saubusse entend proposer à Madame GENEZE une indemnisation en nature, consistant à prendre en charge les travaux de déplacement du compteur d'eau dont le coût s'élève à 4.343,28 € TTC suivant devis ci-joint.

Aucune autre indemnisation ne sera proposée en sus, dans la mesure où celle proposée est, sans contestation, supérieure à celle qui serait réellement due en tenant compte de la productivité des terres louées.

Le nettoyage du ruisseau du milieu de la Barthe Ouverte a été entrepris par l'entreprise Carrières LASSALLE JB pour un montant de 1224 € TTC

Mme Hureaux a fait une demande de stationnement de taxi sur la commune de Saubusse. Sachant qu'il n'y a plus d'autorisation en cours, M. le Maire demande l'avis de son conseil municipal.

Le conseil y répond favorablement.

Le club de pelote sollicite l'autorisation de donner un nom au Trinquet de Saubusse à l'occasion de la Fête anniversaire des 30 ans de sa création.

Manifestations à venir : <http://saubusse.fr>

le 22/10/17: Randonnée pédestre organisée par l'APE. Départ 9H30 au trinquet.

Le 04/11/17: théâtre "Histoire d'en rire" à 20H30 - Salle des fêtes.

Le 11/11/17 : Commémoration des anciens combattants

Le 18/11/17 : Anniversaire des 30 ans du Trinquet

Le 03/12/17 : "Dimanche et compagnie" spectacle pour enfants

Le 17/12/17 : David Olaizola et les compagnons à l'église de Saubusse : "Ne touchez pas à nos Traditions"

Le 23/02/18 : concours photos thème "Nouvelle Aquitaine" de Photos Passion Aquitaine, du week end du 23 au 25 février 2018. Renseignements : <http://photospassionaquit.wixsite.com/ppn>

Clôture de la séance à 22H15.